

**Réunion de la commission « REGLEMENTATION »
du 16 septembre 2020**

	29. 01	04. 03	13. 05	10. 06	22. 07	16. 09				
Rollinger Roby	x	C	C	x	x	x				
Vishniakova Oks	exc	O	O	exc	x	exc				
Reiffers Michel	x	V	V	x	x	x				
Machado José	exc	I	I	exc	exc	exc				
Lehnen Max	exc	D	D	x	x	exc				
Bariviera Claude	x			x	x	x				
Turpel Pol	-	19	19	-	-	exc				
Fischer JB										

1) rapports des la réunions précédentes :

Les rapports des réunions des 29 janvier, 10 juin et 22 juillet ont été approuvés.

2) travaux à la présentation des documents « concours » :

Le modèle « entête – résumé – Recueil – cahier des charges » a été approuvé. Il s'agit maintenant de faire avancer ce projet :

- le modèle est un document de travail, donc pas besoin de passer par l'Assemblée Générale ;
- la commission a vérifié avant tout le résumé et elle a apporté les précisions nécessaires ;
- le modèle est à vérifier par les commissions concernées pour contrôler si la structure est similaire et logique à tous les niveaux, et si non, de la faire modifier à la fin voulue. En tous cas les modifications doivent être de sorte à éviter les présentations annuelles répétitives des mêmes règlements à l'Assemblée. Ceci vaut tant pour le modèle que pour tous les concours réguliers de la FLGym ;
- les volets « résumé » et « entête » auront un aspect plus professionnel : à cette fin ils seront remis à Silvio qui saura faire le nécessaire, les volets « Recueil » et « cahier des charges » portant déjà sa signature ;
- tous les volets doivent porter une date !

3) QUESTION à la commission :

Est-ce qu'un entraîneur mineur d'âge pourra diriger seul les entraînements d'une section ?

La réponse est la suivante :

Les clubs sont responsables en ce qui concerne le choix et les prestations des entraîneurs (m/f). Ils définissent donc les conditions nécessaires pour leur engagement.

Toujours est-il que ces entraîneurs doivent être majeurs (18 ans) pour pouvoir travailler seuls avec des gymnastes.

Dans cet ordre d'idées, un entraîneur mineur ne doit pas être le seul responsable sur place. Il y a donc lieu de veiller à ce qu'une personne majeure responsable (autre entraîneur-superviseur, membre du comité....) soit simultanément sur place.

4) prochaines réunions :

les prochaines réunions ont été fixées au 28 octobre et au 2 décembre 2020

Claude BARIVIERA

Changements du recueil technique proposés par la CST

1. Généralités :

- A changer par tout dans le document :
 - « juniors » → « espoir »
 - « seniors » → « dames » ou « adultes »
 - Les noms sont encore à confirmer/fixer.
- b. Turn a Sport fest
 - A enlever par tout dans le document.
- c. Championnat individuel en gymnastique général
 - Doit être renommé Championnats nationaux B et C pour les sections masculins.

2. GEN03 - La licence, point 5. AGE DES GYMNASTES – SECTIONS EN GYMNASTIQUE AUX AGES

Texte actuel :

Les gymnastes des groupes A sont répartis dans les sections suivantes :

a) « minis » : jusqu'à 9 ans,

b) « juniors » : jusqu'à 14 ans,

c) « seniors ».

Les gymnastes ayant atteint l'âge de 9 ans jusqu'au 31 août inclus, font partie des sections « juniors » dès le début de l'année sportive suivante.

Les gymnastes ayant atteint l'âge de 8 ans jusqu'au 31 août inclus, peuvent faire partie des sections « juniors » dès le début de l'année sportive suivante.

Les gymnastes ayant atteint l'âge de 14 ans jusqu'au 31 août inclus, font partie des sections « seniors » dès le début de l'année sportive suivante.

Les gymnastes ayant atteint l'âge de 13 ans jusqu'au 31 août inclus, peuvent faire partie des sections « seniors » dès le début de l'année sportive suivante.

Un changement de la section une fois validée au courant de la saison n'est pas autorisé.

Nouveau texte proposé :

Les gymnastes des groupes A sont répartis dans les sections suivantes :

a) « minis » : âge maximum de 9 ans,

b) « espoirs » : âge minimum de 10 ans et âge maximum de 14 ans,

c) « dames/seniors » : à partir de 15 ans.

Dans la saison 20XX/20YY, l'âge au 31/12/20YY est pris en compte et compte pour toute la saison (de septembre 20XX à août 20YY).

Remarque : A voir avec la gymnastique GR ?

3. CAL - Le calendrier officiel, point 5.

Texte actuel :

a) la Coupe de Luxembourg (juniors et seniors) :

- janvier / février : éliminatoires

- février / mars : demi-finales

- mars / avril / mai : finales avec les coupe de consolation et d'encouragement

b) les championnats individuels en gymnastique générale :

- mars (JUNIORS et SENIORS)

les championnats individuels en gymnastique générale :

- mai (MINIS)

Nouveau texte proposé :

a) la Coupe de Luxembourg (juniors et seniors) :

- novembre / décembre : éliminatoires

- janvier / février : demi-finales

- février / mars : finales avec les coupes de consolation et d'encouragement

b) les championnats individuels en gymnastique générale :

- avril / mai (Espoirs et Dames/Adultes)

les championnats individuels en gymnastique générale :

- mai (Minis).

4. Mise à jour des concours :

- A voir en fonction de la nouvelle structure proposée par la commission règlementaire.